



Pour bénéficier du service restauration scolaire, vous devez au préalable compléter le dossier unique d'inscription pour l'enfant concerné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les services de la Mairie

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_ Sexe :  M  F

Ecole :  J.LAROCHE  NARCISSES  GENETS  P.PUEL

### Réservation

**Réservation annuelle** :  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**Réservation ponctuelle** : réservation et/ou modification possible jusqu'au mardi 17h30 pour la semaine suivante

**Allergies alimentaires** :  OUI  NON

Si oui :

Un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ?  OUI  NON

**Repas alternatif** :  Oui  Non

Si oui :  Repas sans viande de porc **ou**  Repas sans viande



Le choix du repas est valable pour toute l'année scolaire en cours.

**Attention si votre dossier DUI n'est pas actualisé auprès de la mairie avant le début de la rentrée scolaire le tarif appliqué pour le repas sera le tarif 5.**



Signature :

Date :

# INFORMATIONS

## 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION et de RÉSERVATION :

Une fois le dossier unique d'inscription dûment renseigné, vous avez le choix entre **2 modes de réservations** pour la restauration scolaire : la **réservation annuelle** ou la **réservation ponctuelle**.

Chacun de ces modes répond à des besoins ou des situations particulières :

Mode de réservation	Réservation Annuelle	Réservation Ponctuelle
Qui ?	Les enfants qui déjeunent toute l' <b>année de façon régulière</b> : toute la semaine, tous les lundis, etc.	Les enfants qui mangent de façon irrégulière.
Comment ?	En renseignant le tableau ci-dessus pour une réservation annuelle.	En réservant auprès du <b>service restauration</b> par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Portail famille</li> <li>▪ E-mail : <a href="mailto:enfance@onet-le-chateau.fr">enfance@onet-le-chateau.fr</a></li> <li>Téléphone : 05 65 77 25 49</li> </ul>
Quand ?	En début d'année ou à tout moment durant l'année scolaire en cours, en contactant le service restauration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réservation possible jusqu'au mardi soir 17h30 pour la semaine suivante</b></li> </ul>
Modifications possibles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mode de réservation</b> : Le passage d'un mode de réservation à l'autre est possible à tout moment de l'année par simple demande formulée auprès du service restauration scolaire de la Ville d'Onet le Château.</li> <li>▪ <b>Annulation hors délai</b> : Toute annulation hors délais fera l'objet d'une facturation.</li> <li>▪ <b>Réservation hors délai</b> : Toute demande de réservation repas hors délai sera soumise à l'accord de la collectivité et majorée de 2€ par repas.</li> </ul>	

## 2. TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> septembre 2019 (susceptibles d'évolution en cours d'année):

Facturation en fonction de votre Quotient Familial :	Prix du repas
1 - si montant < à 4 000 €	1,90 €
2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,24 €
3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,65 €
4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,23 €
5 - si montant > à 17 000 €	3,84 €
Adultes déjeunant dans les restaurants scolaires :	4,38 €
Repas servis en extérieur :	2,04 €
<b>Majoration</b> par repas appliquée pour tout repas réservé hors délai	2,00 €
Toute absence justifiée par la présentation d'un certificat médical dans les 48 heures ne sera pas facturée.	
Attention si votre dossier DUI n'est pas actualisé auprès de la mairie avant la rentrée scolaire, le tarif 5 sera automatiquement appliqué.	
Tout document communiqué à la collectivité sera pris en compte pour le mois en cours.	
Aucune rétroactivité ne sera appliquée.	